

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant concernant la convention pour mise à disposition gratuite de la salle de convivialité de la Ferme d'en Haut pour le LaM du 3 au 7 mai

N° : VA_DEC2021_123

Service : Culture

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De mettre gracieusement à disposition l'atelier d'artiste de la Ferme d'en Haut pour le LaM du 19 au 23 avril 2021.

La convention enregistrée avec la décision VA_DEC2021_99 est donc modifiée.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.5.1 Ferme d'en Haut

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 2 avril 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179259A-AU-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 9 avril 2021

AVENANT

Entre les soussignés :

La **Commune de Villeneuve d'Ascq**, sise Place Salvador Allende, 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par Gérard CAUDRON, en sa qualité de Maire dûment habilité par la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 prise en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et agissant en vertu de la décision VA_DEC2021_123 en date du 02/04/2021.
Siret 215 900 093 00018, APE 751A,
TVA intra-communautaire FR 57 215 900 093
Licences n°1-1080749 / 2-1080752 / 3-1080753

Et

LaM (Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut) domiciliée 1 allée du musée 59650 Villeneuve d'Ascq, représenté par Sébastien Delot, en qualité de directeur conservateur, ci-après dénommée «l'occupant» d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Suite aux mesures sanitaires, la mise à disposition de la convivialité prévue du 3 au 7 mai sera reportée pour la semaine du 19 au 23 avril.

La convention enregistrée avec la décision VA_DEC2021_99 est donc modifiée comme suit :

ARTICLE 1 – ARTICLE 4 « OBLIGATION DE LA VILLE » MODIFIÉ

La ville de Villeneuve d'Ascq mettra à disposition gratuitement l'atelier d'artiste de la Ferme d'en haut du 19 au 23 avril 2021.

ARTICLE 2–

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Villeneuve d'Ascq,
Le 2 avril 2021

Pour le LaM,
Le directeur conservateur
Sébastien DELOT

Pour la commune de Villeneuve d'Ascq,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

